

Demi-finales Coupes nationales DAX, LES 1^{er}/2 FEVRIER 2020

La compétition se déroulera à la **Salle Omnisport MAURICE BOYAU, Boulevard des Sports DAX 40100**

Le port de chaussures gymniques est obligatoire pour toutes les personnes se trouvant sur le plateau (gymnastes, juges et cadres).

Directeur du Concours : Elisabeth JEAN
Secrétariat : Claire DARIUS
Responsable du Jury : Anne Marie REINOSE
Contrôle du Matériel : Stéphane DEGOS
Contrôle des licences : Elisabeth JEAN et Claire DARIUS

DEROULEMENT ET REGLEMENT DE LA COMPETITION :

Respect des règlements : se référer au programme fédéral chapitre « Coupes Nationales »
Pages 73 à 82

La compétition se déroulera de la façon suivante :

- **Journée du samedi :**
 - 4 horaires « Coupe Senior » et 2 horaires « coupe Espoir » :
 - Les 1^{er} et 2^{ème} horaire sur 1 agrès et 1 jury Senior,
 - Les 3^{ème} et 4^{ème} horaire s'effectuera avec un double jury : Senior et Espoir + les gymnastes masculins
 - Appel et contrôle des licences dans une salle annexe.
 - Echauffement à l'agrès : 8 à 9 mn par agrès selon le nombre de gymnastes,
 - La présentation des gymnastes se fera au sol
 - Les résultats Senior et Masculins seront donnés vers 22h25
- **Journée de dimanche :**
 - 2 horaires « Coupe Espoir » sur 1 agrès et 1 jury Espoir,
 - Résultats le dimanche vers 13h30

L'accès à la salle de compétition est interdit à toutes les gymnastes avant l'heure d'ouverture de la salle.

Samedi 1^{er} février

1^{er} HORAIRE : 8h00 à 11h20-Catégorie SENIOR

Ouverture de la salle d'appel	: 7h00
Appel des gyms, contrôle licences et échauffement articulaire	: 7h25-7h55
Compétition (échauffement 9 mn à l'agrès)	: 8h00-11h20

2^{ème} HORAIRE : 12h20-15h40-Catégorie SENIOR

Accès à la salle d'appel	: 11h20
Appel des gyms, contrôle licences et échauffement articulaire	: 11h40-12h15
Compétition (échauffement 9 mn à l'agrès)	: 12h20-15h40

3^{ème} HORAIRE : 15h55-18h55-Catégorie SENIOR/Catégorie ESPOIR (avec les masculins)

Accès à la salle d'échauffement	: 15h05
Appel des gyms, contrôle licences et échauffement articulaire	: 15h25-15h50
Compétition (échauffement 9 mn à l'agrès)	: 15h55-18h55

4^{ème} HORAIRE : 19h15-22h10-Catégorie SENIOR/Catégorie ESPOIR (avec les masculins)

Accès à la salle d'échauffement	: 18h20
Appel des gyms, contrôle licences et échauffement articulaire	: 18h40-19h10
Compétition	: 19h15-22h10

Dimanche Matin

1^{er} HORAIRE : 8h00 à 10h30-Catégorie ESPOIR

Ouverture de la salle d'appel	: 7h00
Appel des gyms, contrôle licences et échauffement articulaire	: 7h25-7h55
Compétition (échauffement 9 mn à l'agrès)	: 8h00-10h30

2^{ème} HORAIRE : 10h45-13h15-Catégorie ESPOIR

Accès à la salle d'appel	: 11h20
Appel des gyms, contrôle licences et échauffement articulaire	: 10h10-10h40
Compétition (échauffement 9 mn à l'agrès)	: 10h45-13h15

Lors de l'appel, les entraîneurs sont invités à vérifier leurs équipes d'associations et régionales et à signer la feuille d'émargement.

Juges

Catégorie SENIOR

SAMEDI : 1er février

Pointage Jury :	7h15
Réunion des juges :	7h30
Début compétition :	8h

Catégorie ESPOIR

SAMEDI 1er Février

Pointage Jury :	15h00	DIMANCHE 2 février	
Réunion des juges :	15h25	Pointage Jury :	7h30
Début compétition :	15h55	Début compétition :	8h

RAPPEL : Art 34.4.2

Page 76 : La participation aux 1/2 Finales et aux Finales des gymnastes qualifiées (y compris dérogées) doit être confirmée à la Fédération et aux organisateurs dans les délais indiqués à l'article 8 Bis.

Toute absence de confirmation sera considérée comme forfait.

La composition des équipes d'Association doit être donnée au moment de la confirmation.

Pour les ½ Finales, aucune modification de la composition des équipes ne sera autorisée **à moins de 7 jours de la compétition** (sauf cas d'un forfait d'une gymnaste).

Le tirage au sort du 1er agrès sera effectué lors de l'appel des gyms.

Lors de l'appel, 2 badges vous seront remis : un pour le report des notes, l'autre pour constituer l'ordre de passage au sol et la présentation des gymnastes. Cet ordre de passage sera remis à la table des directeurs de concours.

Veuillez envoyer les musiques de sol à l'adresse suivante :

Jean-louis.peyres@wanadoo.fr **pour le 18/01/2020 DERNIER DELAI** en respectant les consignes suivantes :

- Format MP3
- En précisant : Nom, Prénom, Catégorie et le Club = en MAJUSCULE
- Envoi par une SEULE personne (si possible)
- Pour éviter tout problème : merci de prévoir un accusé de réception de votre envoi

L'ordre des gymnastes est à préparer pendant l'échauffement et ce pour éviter toute perte de temps.

TOUS LES DEPLACEMENTS SE FERONT EN MUSIQUE ET EN ORDRE SUIVANT LA ROTATION OLYMPIQUE.

Attention :

Les gymnastes doivent être PRESENTES A LA MISE EN PLACE DES GROUPES.

Toutes les gymnastes doivent être présentes pour la remise des récompenses.

En cas de défection, merci de prévenir :

Elisabeth JEAN : 06 08 23 38 46 - zabeth.jean@gmail.com .

Ou **Pascal LEGOUIC** : 06 89 16 02 03 – pascal.legouic@fscf.asso.fr

Juges : **Anne Marie REINOSE** : 06 26 22 17 62 – amreinose@aol.com

NOUS REMERCIONS TOUTES LES ASSOCIATIONS DE RESPECTER CES CONSIGNES AFIN DE PERMETTRE UN BON DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

Qualifications pour les finales : La liste des gymnastes qualifiées pour les finales sera publiée au plus tard le mercredi 5 février 2020. La date butoir des engagements des gymnastes qualifiées pour les finales a été fixée du 7 au 10 février 2020.

Délégué Fédéral

Elisabeth JEAN

ANNEXES

Article 34.1.5 :

Article 34. COUPES NATIONALES - (1/2 finales)

PARCOURS PAR ÉQUIPE D'ASSOCIATION		PARCOURS INDIVIDUEL		PARCOURS PAR ÉQUIPE DE RÉGION
Coupe Espoir et Coupe Senior		Coupe Espoir	Coupe Senior	Coupe Espoir et Coupe Senior
<p>CONDITION DE PARTICIPATION Une équipe sera qualifiée pour les 1/2 Finales à condition que 3 gymnastes minimum soit qualifiés à titre individuel (dont 1 dérogée maximum)</p> <p>• Les équipes sont nominatives. La composition doit être d'année lors de l'engagement à la compétition et les éventuelles dérogées doivent y figurer.</p> <p>• Avant le début de la compétition, vous devez vérifier auprès du secrétariat, la composition de votre équipe d'Association afin d'éviter tout litige.</p>		<p>CONDITION DE PARTICIPATION Avoir obtenu le nombre de points suffisant à l'issue du 1^{er} tour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Benjamines : 35 pts • Minimes : 36 pts • Cadettes 1 : 38 pts <p>• Ou être dérogée pour le 1^{er} tour</p>	<p>CONDITION DE PARTICIPATION Avoir obtenu le nombre de points suffisant à l'issue du 1^{er} tour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadettes 2 : 38 pts • Juniors : 38 pts • Seniors : 38 pts <p>• Ou être dérogée pour le 1^{er} tour</p>	<p>CONDITION D'INSCRIPTION Une équipe doit être composée de 5 gymnastes minimum qualifiés à titre individuel (dont 1 dérogée maximum).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Régions peuvent présenter une ou plusieurs équipes de Région de 5 à 6 gymnastes (au maximum 3 équipes par coupe). • Les équipes sont nominatives. La composition doit être donnée lors de l'engagement à la compétition et les éventuelles dérogées doivent y figurer. • Avant le début de la compétition, vous devez vérifier auprès du secrétariat, la composition de votre équipe d'Association afin d'éviter tout litige.
1/2 FINALES (EN ZONE)				

Article 34. COUPES NATIONALES - (Finale)

PARCOURS PAR ÉQUIPE D'ASSOCIATION		PARCOURS INDIVIDUEL		Coupe Espoir et Coupe Senior
FINALE NATIONALE	Coupe Espoir et Coupe Senior	Coupe Espoir	Coupe Senior	Coupe Espoir et Coupe Senior
<p>CONDITION DE PARTICIPATION Un classement vertical sera effectué à la suite des 1/2 finales. Les équipes qualifiées seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les 4 premières équipes de chaque zone • les 5 équipes suivantes au classement vertical des 3 zones confondues <ul style="list-style-type: none"> • Le classement vertical limitera à un maximum de 2 équipes par association et par coupe. • La composition de l'équipe qualifiée doit être la même que celle des 1/2 finales (que les gymnastes soient qualifiés sur le classement individuel ou non). • Avant le début de la compétition, vous devez vérifier auprès du secrétaire de votre équipe d'Association afin d'éviter tout litige. • Une gymnaste pourra être nommée par l'association. Elle devra être inscrite auprès de la Fédération au moment de la confirmation de sa participation à la Finale. La gymnaste remplacée devra obligatoirement avoir participé au 1er tour ou aux 1/2 Finales de l'année en cours. • La gymnaste remplacée pourra entrer dans l'équipe uniquement sur blessure d'une gymnaste titulaire jusqu'à 7 jours avant la compétition. Un justificatif médical attestant du forfait de la gymnaste titulaire devra être obligatoirement fourni pour valider la titularisation de la gymnaste remplacée dans l'équipe. <p style="text-align: right; font-size: small;"><i>Les gymnastes non qualifiés en parcours individuel ne figurent pas sur le classement individuel. Les gymnastes qualifiés pour le parcours équipe et individuel figurent sur les 2 classements.</i></p>	<p>CONDITION DE PARTICIPATION Pour les gymnastes ne faisant pas partie d'une équipe d'association qualifiée en finales :</p> <p>Un classement vertical des 3 zones confondues sera établi. Seront qualifiés 24 gymnastes soit :</p> <p>8 benjamins 8 minimes 8 cadettes 1</p> <p>• Pour les gymnastes faisant partie d'une équipe d'association qualifiée en finales :</p> <p>Figurent sur le classement individuel à condition d'avoir obtenu, aux 1/2 Finales, un total de points supérieur ou égal à la 8ème gymnaste qualifiée verticale (dans le classement vertical des gymnastes non qualifiés par équipe). Ces gymnastes seront donc classées à titre individuel et également par équipe d'association.</p>	<p>CONDITION DE PARTICIPATION Pour les gymnastes ne faisant pas partie d'une équipe d'association qualifiée en finales :</p> <p>Un classement vertical des 3 zones confondues sera établi. Seront qualifiés 24 gymnastes soit :</p> <p>8 benjamins 8 minimes 8 cadettes 1</p> <p>• Pour les gymnastes faisant partie d'une équipe d'association qualifiée en finales :</p> <p>Figurent sur le classement individuel à condition d'avoir obtenu, aux 1/2 Finales, un total de points supérieur ou égal à la 8ème gymnaste qualifiée verticale (dans le classement vertical des gymnastes non qualifiés par équipe). Ces gymnastes seront donc classées à titre individuel et également par équipe d'association.</p>	<p>CONDITION DE PARTICIPATION Pour les gymnastes ne faisant pas partie d'une équipe d'association qualifiée en finales :</p> <p>Un classement vertical des 3 zones confondues sera établi. Seront qualifiés 24 gymnastes soit :</p> <p>8 benjamins 8 minimes 8 cadettes 1</p> <p>• Pour les gymnastes faisant partie d'une équipe d'association qualifiée en finales :</p> <p>Figurent sur le classement individuel à condition d'avoir obtenu, aux 1/2 Finales, un total de points supérieur ou égal à la 8ème gymnaste qualifiée verticale (dans le classement vertical des gymnastes non qualifiés par équipe). Ces gymnastes seront donc classées à titre individuel et également par équipe d'association.</p>	<p>CONDITION D'INSCRIPTION Une équipe doit être composée de 5 gymnastes minimum qualifiés à titre individuel (dont 1 dérogée maximum).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Régions ne peuvent présenter qu'une seule équipe de Région de 5 à 6 gymnastes par coupe. • Les équipes sont nominatives. La composition doit être donnée lors de l'engagement à la compétition et les éventuelles dérogées doivent y figurer. • Avant le début de la compétition, vous devez vérifier auprès du secrétaire de votre équipe d'Association afin d'éviter tout litige.

LA FÉDÉRATION SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER LES CRITÈRES DE QUALIFICATION POUR LES FINALES POUR NE PAS DÉPASSER UN EFFECTIF PLAFOND DÉTERMINÉ CHAQUE ANNÉE PAR LA C.N.G.F.

Art. 34.8 - Classement

34.8.1 : CLASSEMENT

Le classement est déterminé par le total des points obtenu aux 4 agrès (sauf en cas de blessure en cours de compétition médicalement constatée).

Une gymnaste non blessée ne se présentant pas à un agrès n'est pas classée.

34.8.2 : EQUIPES DE REGION

Aux ½ Finales et Finales et pour chaque Coupe, le classement est établi en prenant en compte les 5 Meilleures notes à chaque agrès.

34.8.3 : EQUIPES D'ASSOCIATION

Aux 3 tours et pour chaque Coupe, le classement est établi en prenant en compte les 3 meilleures notes à chaque agrès.

34.8.4 : INDIVIDUEL

A chaque tour, un classement individuel est établi de la façon suivante :

- Coupe SENIOR : pour les Seniors pour les Juniors et pour les Cadettes 2eme année
- Coupe ESPOIR : pour les Cadettes 1ere année, pour les Minimes et pour les Benjamines

Sont classées :

- **1er tour** : Toutes les gymnastes participantes (les gymnastes dérogées pour ce tour doivent figurer en fin de palmarès pour les individuelles et dans les équipes d'Associations si nécessaire).
- **½ Finales** : Les gymnastes qualifiées aux points ou dérogées lors du 1er tour.
- **Finales** : Les gymnastes faisant partie d'une équipe d'association qualifiée pour les Finales figureront sur le classement individuel a condition d'avoir obtenu, aux ½ Finales, un total de points supérieur ou égal à la 8^{ème} gymnaste qualifiée de sa catégorie (dans le classement vertical des gymnastes non qualifiées par équipe). Ces gymnastes seront donc classées à titre individuel et également par équipe d'association.

Les gymnastes qualifiées aux points pour le parcours individuel.

Les gymnastes non qualifiées individuellement, mais concourant au titre d'une équipe ne peuvent participer au classement individuel.

Art. 34.9 - Contrôle des points

Les associations doivent contrôler auprès du secrétariat leurs totaux de points pour éviter tout litige. Aucune réclamation ne sera acceptée après la lecture du palmarès.